

ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES

FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

Titre : Étalage et service à la clientèle dans un commerce d'alimentation			
Code : 4217		Durée : 450 heures	
Secteur de formation : Alimentation et tourisme			
Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les commissions scolaires)			
Programme accrédité le : 23 février 2005			
Commission scolaire mandatée : de la Jonquière			
Commissions scolaires participantes : du Chemin-du-Roy, des Chênes, English-Montréal, des Laurentides, de la Pointe-de-l'Île, des Samares, de la Région-de-Sherbrooke, de Montréal			
Fonction de travail : Commis du commerce de l'alimentation			
Objectifs du programme : Acquérir les compétences nécessaires pour effectuer, sous supervision, la préparation, la mise en place de produits et le service à la clientèle dans certains rayons ou départements d'un commerce de l'alimentation.			
Conditions d'admission :			
Est admissible à un programme d'études menant à une AEP, la personne qui satisfait aux conditions suivantes :			
1. avoir obtenu au moins les unités de 3 ^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;			
ou			
avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS);			
ou			
avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG).			
2. avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois;			
ou			
avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation;			
ou			
avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent;			
ou			
satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.			
CONTENU DU PROGRAMME			
Nouveau code AEP	Ancien code	Nom de la compétence	Heures
AEP 217-011	217-011	Métier et formation	15
AEP 217-022	217-022	Communication en milieu de travail	30
AEP 217-032	217-032	Approche client	30
AEP 217-041	217-041	Hygiène et salubrité	15
AEP 217-051	217-051	Caisse et comptoir de courtoisie	15
AEP 217-061	217-061	Produits d'épicerie	15
AEP 217-072	217-072	Fruits et légumes	30
AEP 217-082	217-082	Produits de boucherie	30
AEP 217-093	217-093	Produits de poissonnerie	45
AEP 217-102	217-102	Fromages et charcuterie	30
AEP 217-112	217-112	Boulangerie et pâtisserie	30
AEP 217-123	217-123	Préparation de mets simples	45
AEP 217-138	217-138	Intégration au milieu de travail	120
Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études Commis de commerce de l'alimentation n'ont pas permis d'identifier, pour le moment, des compétences communes avec d'autres programmes d'études.			
Documentation disponible sur demande			
Rapport de l'AST	<input checked="" type="checkbox"/>	Programme d'études	<input checked="" type="checkbox"/>
Projet de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Guide pédagogique	<input type="checkbox"/>
Tableau d'harmonisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableaux d'analyse et de spécifications	<input type="checkbox"/>